



Mardi 14 septembre 2021

## **Émissions de gaz de l'usine ArcelorMittal Fos-sur-Mer**

**Une défaillance du réseau électrique a engendré des incidents en cascade et a occasionné de nouvelles émissions de gaz dans l'atmosphère chez ArcelorMittal, ELENGY et PETROINEOS. Le préfet des Bouches-du-Rhône a diligenté une enquête pour identifier les causes de ces incidents et imposer des mesures correctives.**

### **LES FAITS**

Le 12 septembre, une défaillance au niveau de l'alimentation électrique de l'usine ARCELORMITTAL a occasionné des perturbations dans tout le réseau électrique et engendré des incidents chez plusieurs industriels de la zone industrielle de Fos-Berre.

Chez ARCELORMITTAL, la perte électrique a engendré la mise en sécurité totale de l'usine et la mise à l'atmosphère des gaz de production des fours de la cokerie pendant une soixantaine de minutes sans occasionner de blessés à l'extérieur du site. L'exploitant a déclenché son plan d'opération interne (POI) conformément aux procédures applicables.

Les perturbations du réseau électrique ont engendré en cascade des mises en sécurité occasionnant des épisodes de torchage sur les sites industriels d'ELENGY à Fos-sur-Mer et PETROINEOS à Martigues-Lavera.

A l'heure actuelle, l'origine exacte de l'incident n'est pas encore connue.

### **LES ACTIONS DILIGENTEES**

Si les mesures réalisées à sa demande immédiatement après l'incident dans l'environnement du site n'ont pas montré de valeurs préoccupantes, le préfet des Bouches du Rhône considère que des actions fermes doivent être engagées de nature à mettre un terme définitif à ces incidents répétés.

Pour rappel, par arrêté signé le 11 août 2021, le Préfet des Bouches-du-Rhône avait pris plusieurs mesures après une série d'incidents survenue chez ArcelorMittal.

L'industriel s'est vu notamment signifier de mettre à jour le plan d'amélioration des installations électriques qui avait été demandé après un incident similaire survenu en 2018. De même, afin de supprimer l'émission directe à l'atmosphère des gaz de la cokerie, l'industriel devra mettre en place un dispositif d'allumage des chandelles pour les batteries des fours 1 et 2 de la cokerie avant le 31 décembre 2022.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a diligenté une enquête pour identifier les causes de ces incidents et imposer des mesures correctives. Des inspections sont dès à présent menées par la DREAL.

Dès ce mercredi 15 septembre, le sous-préfet d'Istres évaluera, dans une réunion avec tous les acteurs en mairie de Fos-sur-Mer, les dispositions immédiates qui doivent être envisagées. Sur la base des résultats des enquêtes en cours, à la demande des élus, une table ronde sera organisée autour des services de l'État dans les prochaines semaines.